

Il a plu un soir de juin

Il a plu. Soir de juin. Ecoute,
Par la fenêtre large ouverte,
Tomber le reste de l'averse
De feuille en feuille, goutte à goutte.

C'est l'heure choisie entre toutes
Où flotte à travers la campagne
L'odeur de vanille qu'exhale
La poussière humide des routes.

L'hirondelle joyeuse jase.
Le soleil déclinant se croise
Avec la nuit sur les collines ;

Et son mourant sourire essuie
Sur la chair pâle des glycines
Les cheveux d'argent de la pluie.



Charles GUERIN

INFOS MUNICIPALES

☀ Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans. Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, un concours ou s'inscrire au permis de conduire.

☀ Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le 9 juin. Tout(e) citoyen(ne) âgé(e) d'au moins 18 ans et inscrit(e) sur les listes électorales communales, consulaires ou complémentaires peut voter. Il est aussi possible de voter par procuration.

Le bureau de vote de Guilliers, cour de la mairie, sera ouvert de 8h à 18h.
Pensez à vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

☀ Cimetière : vols

Quoi de plus normal que de fleurir les tombes de nos disparus. Dommage que certains le fassent avec les plantes et fleurs mises sur d'autres tombes.

☀ Passage de la balayeuse : lundi 10 juin

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

☀ Salon d'art : Bilan

Le salon d'art a fermé ses portes sur un record de fréquentation. 1215 visiteurs sont venus admirer les œuvres des 45 artistes présents. Merci à vous tous pour votre visite.

Les lauréats de cette 22^e édition sont :

Prix du Jury :

- Peinture : Christian LEROY
- Sculpture : Adrianos GEORGANTAS
- Photographie : Franck LEMOINE

Prix du public :

- Peinture : Jim COLOREX
- Sculpture : Métal Hirsute
- Photographie : 3 lauréats ont été élus : Isabelle LEPREVOST-TREBON, Gilles COURAT et Pascal BURET, le public n'ayant pu les départager

Tous ces artistes nous feront l'honneur d'être présents l'année prochaine pour le 23^e salon qui se déroulera du 26 avril au 4 mai 2025.



Lundi : 15h à 17h
en Mairie

Mairie : 02.97.74.40.15
accueil.mairie@guilliers.fr
<https://www.guilliers.fr/>

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h00 à 12h15 – 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h15
1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h00 à 12h15

Cantine – Garderie :
02.97.74.50.15

Assistante sociale :
02.97.73.22.00 sur R.D.V

Bibliothèque : 02.97.74.48.32
Mercredi 15h00 à 17h00
Samedi 10h30 à 12h15

Déchèterie Les Tertres :
02.97.22.85.80
Mardi – Jeudi - Samedi :
9h à 12h30 / 13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :
02.97.73.20.73

Portage des repas :
02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :
02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :
02.97.74.40.66

Cabinet médical : 02.97.74.42.96

Pharmacie : 02.56.30.56.56

Cabinet kiné : 06.15.62.84.84

Ostéopathe : 07.82.94.54.97

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :

Du lundi au samedi
De 9h45 à 12h00
Départ courrier : 12h00

MARCHÉ : tous les mercredis matin

☀ Transport scolaire Communal

Afin d'organiser les circuits de transport scolaire communal (desserte Evriguet, Saint Malo des 3 Fontaines Mohon, commune de Guilliers) vers les écoles primaires, les familles souhaitant que leurs enfants utilisent le ramassage scolaire communal, sont invitées à **déposer, au plus vite, une demande auprès de la mairie.**

TRANSPORTS
SCOLAIRES



TARIFS ANNUELS (primaires, collèges, lycées)

1^{er} et 2^{ème} enfant transporté : 120 €/enfant - 3^{ème} enfant transporté : 50 €
Gratuité à partir du 4^{ème} enfant

☀ Transport scolaire : Inscription en ligne (collégiens, lycéens et autres)

Pour l'année 2024-2025, l'inscription sur le réseau régional BreizhGo est ouverte depuis fin mai.

Cette inscription se déroule en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/morbihan>.

La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au **17 juillet**.

Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30€ sera appliquée.

RENSEIGNEMENTS

Site Internet : www.breizhgo.bzh

☎ 02.99.300.300

Du lundi au samedi de 8h à 20h

☀ Concours des maisons fleuries



Après un hiver long et triste, aidez-nous à profiter des futures belles journées estivales en embellissant vos maisons et jardins pour le bonheur de tous. Mettez de la couleur dans vos jardins. Participez au concours des maisons fleuries dans le bourg comme dans les villages. A l'issue de la remise des prix, une plante vivace ou un petit arbuste est traditionnellement offert à chaque participant. Inscription en mairie **jusqu'au 15 juin**.

☀ Frelons asiatiques : Pour Rappel

Les frelons asiatiques sont visibles dans nos jardins. Jusqu'en juin, nous ne verrons que des reines que l'on appelle aussi des fondatrices. Il est nécessaire de continuer à piéger jusque fin juin et surtout de renouveler vos pièges car chaque reine piégée c'est un nid en moins cet été.

Qui appeler quand on a un nid d'abeilles : Les sapeurs-pompiers n'interviennent pas pour la destruction des nids d'abeilles. Il convient de faire appel à un apiculteur qui récupérera l'essaim (Mme GOURVENEK Karine 06.29. 93.12.72) ou vous pouvez aussi prendre contact avec la mairie de votre domicile pour obtenir les coordonnées de celui-ci.

☀ Gestion différenciée

Le plan de gestion différenciée (ou plan de gestion durable) a été pensé et mis en application par les collectivités pour répondre aux impératifs écologiques modernes. Il consiste en un plan d'action d'entretien et d'aménagement des espaces verts appartenant aux municipalités.

Ces espaces doivent donc être répertoriés et catégorisés grâce à un "code qualité d'entretien" selon leur nature (espace urbain, espace rural, chemin de randonnée...), et en fonction du type d'intervention à réaliser (entretien très soigné, limité, ou très occasionnel...). Développer une connaissance poussée de ces différents lieux permet d'adopter une approche personnalisée de l'entretien, dans le respect des écosystèmes présents.

Code 1 : Aspect impeccable

Zone à forte valeur esthétique qui demande un entretien intensif. La végétation spontanée est non autorisée. Concernant les pelouses, cela entraîne une tonte toutes les 1 à 2 semaines.

Code 2 : Aspect soigné

Espace associant usage et esthétique. L'entretien est garanti pour la fonctionnalité des lieux. La végétation spontanée doit être maîtrisée. La tonte des pelouses s'effectue toutes les 2 à 3 semaines.

Code 3 : Aspect rustique

Espace demandant un entretien extensif. La végétation spontanée est favorisée et contrôlée dans son développement par un choix d'espèces indigènes. La tonte des pelouses est réalisée tous les mois.

Code 4 : Aspect naturel

Espace à forte valeur écologique. L'entretien est sommaire se résumant au maintien de l'ouverture du milieu composé de plantes locales exclusivement. La végétation spontanée est fortement favorisée. La fauche s'organise une fois par an.

A noter toutefois que nos services techniques font de leur mieux pour appliquer les règles de la gestion différenciée en fonction de la météo qui cette année s'avère... très pluvieuse !



✿ Chardons

L'arrêté préfectoral du 17 juin 2011, relatif à la destruction des chardons prévoit que sur l'ensemble du territoire, les propriétaires et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons des champs (*Cirsium arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être effectuée pendant toute la période de végétation, de préférence par voie mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de l'article L251-20 du code rural.

✿ Ancienne boucherie : Achat du bâtiment

Le conseil municipal a validé l'achat de l'ancien commerce situé 4 Place de l'Eglise. Ce bâtiment sera réhabilité en préservant sa fonction de commerce de proximité. Le coût de cette acquisition s'élève à 52 000€.

DU COTÉ DES SERVICES

✿ Salon de Thé « Hortense »

Le salon de thé sera désormais fermé le dimanche compte tenu de l'absence de fréquentation. Les jours d'ouverture sont les vendredis, samedis de 15h à 19h et les lundis de 14h à 19h.

Les chambres d'hôtes sont ouvertes 7 jours sur 7.

Le **mardi 9 juillet** le groupe Arkiane propose un concert au chapeau d'une heure environ

<https://on.soundcloud.com/sq5mr> à partir de 20h. Venez nombreux!



✿ Boucherie

Evelyne BARIL, notre bouchère, a reçu la médaille de l'assemblée nationale des mains de Paul MOLAC, député, suite à ses excellents résultats au concours de boucherie-étal inter-régions du salon de l'agriculture. Toutes nos félicitations !

✿ Centre de distribution du courrier

Suite à une réorganisation des services de distribution, la poste de GUILLIERS voit ses effectifs augmenter avec la venue de l'ensemble du personnel qui se trouvait précédemment à MAURON.

Nous croiserons plus de véhicules jaunes sur nos routes, mais à l'heure actuelle il n'y aura pas d'incidence sur les horaires des tournées de distribution sur notre territoire.

✿ Assistante Maternelle

Une nouvelle assistante maternelle s'est installée sur la commune : Chloë LEFEVRE.

Elle aura 4 places disponibles à partir de septembre. Contact : 06.09.82.85.62 – chloe.lfvre@outlook.fr



✿ Espace Autonomie Santé

L'espace Autonomie Santé Est Morbihan accompagne les habitants du territoire dans leur parcours de maintien à domicile.

Ci-dessous les différentes missions de l'Espace Autonomie Santé :

- Vous avez 60 ans et plus et vous avez des questions sur votre maintien à domicile : auxiliaires de vie, portage des repas, téléassistance
- Vous êtes en situation de handicap, quel que soit votre âge, et vous avez besoin d'une première information pour remplir le dossier de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Vous (ou l'un de vos proches) êtes atteint d'une pathologie (diabète, maladie cardiovasculaire, cancer...) et souhaitez être orienté vers un organisme compétent
- Vous êtes un proche ou un aidant
- Vous êtes un professionnel du territoire et vous êtes face à une situation complexe avec une personne quels que soient son âge, sa pathologie, son handicap. Vous cherchez un dispositif, un service, une structure adaptée aux besoins des personnes que vous accompagnez...

L'espace Autonomie Santé Est Morbihan vous accompagne dans vos démarches, sur rendez-vous.

Téléphone 02.30.06.05.60

Mail : contact@eaem.bzh – Site internet : www.eaem.bzh



✿ Nouvelle association « Devoirs de mémoires et Anciens Combattants »

Afin de faire perdurer le travail de mémoire et de ne pas oublier les faits marquants de notre Histoire, vous êtes invités pour ceux qui le souhaitent, le **samedi 8 juin à 11h00**, salle des élections à la mairie de Guilliers. Ce rassemblement, ouvert à tous, a pour but la création d'une Amicale permettant de renforcer les liens entre Anciens Combattants et habitants sensibles à cette cause. Comme toute nouvelle association, celle-ci aura la possibilité de vous faire profiter de divers services grâce à des partenariats comme des accès à des infrastructures de loisirs ou des réductions et offres promotionnelles etc. Venez nombreux, merci.

✿ Concert à l'Eglise – Samedi 8 Juin à 20h30

Un concert avec la chorale « Chœur les Arthuriens » de Ploërmel se déroulera le **samedi 8 juin à 20h30**. Le chœur Les Arthuriens est bien connu dans la région et chante des musiques variées de la Renaissance à nos jours. Le chœur est ravi d'accueillir comme invités les Cloches à Main de la Source et le Quatuor à cordes Vivanda. Chef de chœur : Michael COE.

L'ensemble musical Cloches à Main de la Source a été créé en septembre 2019. Basé à Ploërmel, le groupe est composé de deux équipes de huit sonneurs, chaque équipe jouant avec 38 cloches. Chef d'ensemble : Michael COE. Le Quatuor à cordes Vivanda est composé de quatre diplômés et professeurs de musique anglaise, qui possèdent chacun une vaste expérience de l'interprétation musicale, principalement à Londres. C'est leur deuxième séjour en Bretagne en tant qu'invités des Arthuriens. *Entrée libre.*

✿ APEL – Ecole Sainte Marie

La semaine du cirque a beaucoup plu aux élèves. Ils se sont beaucoup investis durant ces quelques jours pour la préparation de numéros sous le chapiteau. Merci à la municipalité de nous avoir permis de réaliser ce projet. Le **vendredi 14 juin** se tiendront les portes ouvertes de l'école, à partir de 18h00. Les classes seront ouvertes pour découvrir l'école et le travail des enfants réalisés cette année. L'APEL prévoit de préparer un apéro partage afin de permettre un échange entre l'équipe pédagogique, les familles actuelles et les futures familles intéressées.

✿ Amicale Laïque

La kermesse de L'école Robert Desnos aura lieu le **samedi 29 juin** à la Gavotte. La benne à ferraille aura lieu le 6 Juillet en même temps que la collecte de papiers, soit le 1^{er} samedi des vacances scolaires. La salle de la Gavotte reste ouverte aux réservations. Vous pouvez aussi juste louer les tables et chaises (2 € la table avec ses chaises). Pour toutes demandes merci de téléphoner au 06.82.98.54.28 ou 06.28.41.11.60.

✿ Repas des Chasseurs : Samedi 29 Juin

La société communale de chasse de Guilliers-Evriguet vous propose son repas à emporter qui aura lieu le **samedi 29 juin**. *Au menu* : entrée charcuterie / Jarret-frites / Fromage / Dessert. Le retrait des repas se fera à la salle « Le Carrouêz » de 16h à 20h. Tarif : adultes 14€ / enfants (-12ans) 8€. Les tickets sont à vendre auprès des chasseurs.

✿ Comité des fêtes



Pour cet été, nous organisons la fête de la musique en partenariat avec le Bar l'Entracte sur la commune de Guilliers. Cet événement aura lieu le **samedi 6 juillet** sur la place du marché. Ambiance assurée. Restauration et buvette sur place.

Nous préparons également notre traditionnel marché nocturne qui se tiendra le **samedi 9 novembre** à la salle Le Carrouêz. Si vous êtes exposant ou connaissez des personnes susceptibles de vouloir présenter ses produits n'hésitez pas à leur communiquer nos coordonnées. Contact au 07.50.60.16.54.

Possibilité de réserver de la vaisselle pour vos manifestations à venir ! Contact et informations au 06.68.53.67.37.



DU COTÉ DES SPORTS

✿ Marche « Découverte de nos Sentiers »

La marche est prévue le mercredi 12 juin de 10h30 à 11h45 avec notre animateur sportif Max.
Le point de rendez-vous est au complexe sportif.

✿ Retour sur les Vacances d'Avril

Les vacances sportives d'avril ont été plutôt calmes avec en moyenne 8 enfants inscrits par activité.
L'activité qui a été la plus sollicitée est la sortie au trampoline Park à Loudéac avec 28 inscriptions dont 10 filles présentes.
32 enfants ont participé aux activités sportives, dont 20 garçons et 12 filles.

✿ Majorettes

Les majorettes ont participé au Championnat de France, elles ont obtenu un « Grand Prix ».
Le **samedi 22 juin**, gala de fin d'année dans la salle des sports.
Ouverture des portes à 19h et début du gala 20h. Ouvert à tous.
Préinscriptions possibles pour la rentrée de septembre : 06.86.41.35.24.



DU COTÉ DES ÉCOLES

✿ Ecole Robert DESNOS

Après avoir visité le centre de tri de déchets Paprec (Le Rheu) les élèves de cycle 3 ont entamé leur session de nautisme au lac au Duc de Taupont (6 matinées).
Les classes de cycle 2 et 3 entament aussi leurs travaux autour des jeux Olympiques ! Les élèves de cycle 3 iront d'ailleurs voir la flamme passer à Josselin ce 6 juin !

La classe maternelle et celle de CP-CE1 ont prévu de passer un après-midi d'échanges autour de jeux avec les résidents de l'EHPAD « Les blés d'or ».
Enfin, la kermesse approche, les spectacles sont en préparation, nous vous attendons nombreux le **samedi 29 juin** à la salle de la Gavotte !

✿ Ecole Sainte Marie

Les enfants de MS et de GS ont pu bénéficier de l'animation Prévention des morsures dans le cadre du P.E.L avec le P.E.C.C.R.A.M. et son animateur Guillaume PUIGNERO : "Programme d'éducation à la connaissance du chien et au risque d'accident par morsures".

Les élèves de CP et CE1 continuent de travailler avec Eddy autour de la pêche dans le cadre de l'animation "Découverte des animaux d'eau douce et activité pêche". Ils iront tous au Lac au Duc en juin pour clôturer cette animation.

Ce mois de mai a aussi vu l'arrivée du cirque Ritz à Guilliers du 13 au 17 mai. Grâce aux bureaux de l'école (OGEC et APEL), les élèves de notre école ont découvert les arts du cirque sur une semaine. Ils ont pu tester différents ateliers : faire du trapèze, le rouleau américain, marcher sur le fil ou sur la boule et les acrobaties. Ils ont ensuite choisi un numéro pour le réaliser lors du spectacle présenté au public le vendredi 17 mai. Cette semaine fut très enrichissante pour les élèves ! Cela leur a permis de se découvrir un peu mieux et de dépasser leurs peurs.

Nous serons par ailleurs heureuses de vous accueillir lors des Portes Ouvertes de l'école le **vendredi 14 juin** à partir de 18h00. Vous pourrez ainsi rencontrer l'équipe, visiter les locaux et voir les travaux des enfants. Elles seront suivies d'un apéritif partagé (boissons offertes par l'APEL).



DATES A RETENIR

DATES	Horaires	MANIFESTATIONS	Organisateur / Lieu
Samedi 8 juin	20h30	Concert « Chœur les Arthuriens »	Eglise
Dimanche 9 juin	8h-18h	Elections Européennes	Salle des Elections
Mercredi 12 juin	10h30-11h45	Marche « Découverte de nos sentiers »	Mairie / Complexe Sportif
Samedi 22 juin	20h	Gala Majorettes	Majorettes de Mohon / Complexe Sportif
Samedi 29 juin	A partir de 11h30	Kermesse	Ecole Robert Desnos / La Gavotte
Samedi 29 Juin	16h-20h	Repas Chasse	Société Communale de Chasse Guilliers-Evruguet / Salle Le Carrouéz
Samedi 6 Juillet		Fête de la Musique	Comité des Fêtes et Bar l'Entracte

Le Maire – Joël LEMAZURIER

✿ Récit du massacre d'Oradour-sur-Glane

Samedi 10 juin 1944 : la vie du paisible bourg limousin d'Oradour-sur-Glane est anéantie en quelques heures par une action brutale, méthodique et délibérée d'une partie de la division Waffen SS Das Reich. Comment un tel acte a-t-il pu être mené et préparé ? Les dépositions des survivants et témoins, complétées des auditions des accusés entendus par la suite, ainsi que l'étude des documents d'archives, permettent de restituer le déroulement du massacre et d'éclairer l'implacable logique l'ayant suscité.

Situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Limoges, Oradour est un bourg rural dont la population s'élève, lors du recensement de 1936, à 1574 habitants. Du fait de la guerre, on y compte également de nombreux réfugiés, comme dans tout le département : espagnols chassés par le franquisme, évacués alsaciens, expulsés mosellans, Juifs français ou étrangers fuyant les persécutions. Sa situation et son activité commerçante et agricole attirent également, en ces temps de rationnement, de nombreux citadins venus se ravitailler ou s'y mettre à l'abri : le chemin de fer départemental relie en effet la bourgade à Limoges et Saint-Junien depuis 1911. Le bourg central compte 330 habitants, regroupe les commerces, artisans, services publics ainsi que quatre écoles. Les hameaux environnants, dépendants de la commune, y envoient leurs enfants. En ce samedi 10 juin, le bourg est donc peuplé, animé, vivant, jusqu'aux toutes premières heures de l'après-midi.

Qui sont les exécuteurs ?

La troupe qui se rend à Oradour est constituée de trois sections de la 3^e compagnie du régiment blindé Der Führer de la division Waffen SS Das Reich. Créée en 1938, cette division est l'une des plus anciennes des formations de la Waffen SS, branche armée des forces nazies. Engagée successivement dans les campagnes d'annexion et d'invasion en Europe occidentale et centrale et dans les Balkans, puis dans les combats du front de l'Est, elle s'y initie aux exécutions de masse de populations civiles qu'elle met en œuvre impitoyablement sous les ordres de son commandement : la terreur devient sa signature. Décimée lors de sa retraite du front russe, elle est retirée des combats et reconstituée au camp de Souges, près de Bordeaux, au printemps 1944. On lui adjoint de nouvelles recrues, de diverses nationalités, alors à l'instruction. La troupe, sous-encadrée, hétérogène et en manque de matériel, est envoyée dans les environs de Montauban où elle commet exactions, exécutions et incendies, appliquant les méthodes utilisées à l'Est.

La division Das Reich en Limousin

Le 8 juin, une partie de la division Das Reich se met en route vers la région de Tulle et Limoges, afin d'y mener des opérations de ratissage en réponse aux actions de la Résistance qui se multiplient. Ce mouvement répond aux propositions formulées par le général LAMMERDING, commandant de la division, dans un rapport à sa hiérarchie en date du 5 juin visant à la criminalisation des "bandes" par la pression sur les populations civiles, ainsi qu'à l'application de mesures répressives brutales pour une "reprise en main de la zone". 8500 hommes environ participent à ce déplacement jalonné de massacres, pillages, incendies, et atteignent le 9 juin Limoges, Guéret, et Argenton-sur-Creuse. Ce même jour, la pendaison de 99 otages et la déportation de nombreux habitants de Tulle s'inscrit dans une succession de drames qui culminera à Oradour, le lendemain 10 Juin.

Un massacre préparé

Le 9 juin, le régiment d'infanterie blindée Der Führer investit la ville de Limoges et sa périphérie. L'état-major s'installe à Limoges, le premier bataillon est positionné à l'ouest, à Rochechouart et Saint-Junien. Il reçoit alors l'ordre de rejoindre le 11 juin le front ouvert par le débarquement des forces alliées en Normandie. Dans l'intervalle, on met au point l'action exemplaire préconisée par LAMMERDING. Des réunions sont connues grâce aux dossiers d'archives : le vendredi 9 entre miliciens à Limoges, puis le samedi 10 au matin successivement à Limoges et à Saint-Junien, entre officiers Waffen SS et policiers SS en poste à Limoges. Des miliciens suivent les opérations. Le cantonnement de la troupe positionnée à Saint-Junien est prévu le 10 au soir à Nieul. Entre les deux localités : Oradour. Le 10 juin, la 3^e compagnie, soit environ 200 Waffen SS commandés par le capitaine KAHN, se met en route aux environs de 13 heures.

La troupe approche du bourg et les hommes reçoivent des ordres. Le périmètre des exécutions est délimité. Lorsque les premiers véhicules entrent dans Oradour, le bourg est déjà méthodiquement encerclé. Les habitants sont systématiquement rabattus vers l'intérieur du bourg et rassemblés sur le champ de foire : ordre est donné d'abattre ceux qui ne peuvent s'y rendre. Sur le champ de foire cerné par les soldats, les hommes sont séparés des femmes et des enfants qui sont conduits dans l'église. Les hommes sont répartis dans des lieux clos repérés préalablement. Un signal est donné : ils sont alors simultanément exécutés. La troupe tue au hasard des rues et des habitations ; le village est pillé et incendié. Femmes et enfants sont massacrés dans l'église, que les soldats tentent de détruire avec des explosifs. En début de soirée, une partie de la troupe rejoint son cantonnement : d'autres hommes gardent le bourg dévasté. Le lendemain, une section revient et procède à l'élimination systématique des corps par le feu et la fosse commune. Cet outrage aux cadavres rend impossible l'identification des morts, prolongeant la terreur jusque dans l'interdiction du deuil. On dénombrera 643 victimes.